Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20261113-DCM_2026_118-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2026

CONVOCATION : 6 novembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Roselyne NOBILET.
Absents : Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Audrey BOURDIN.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie DUHAMEL, Yannick COCHAUD.

118. FINANCES - Versement du solde de la contribution au syndicat intercommunal de la Conterie (Acte 7.6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie actant les modalités de participations des communes,
Vu la délibération 19-2026 en date du 6 février 2026 portant sur le versement de l'avance pour l'année 2026,

Considérant que la commune d'Orgères est membre du syndicat intercommunal,

M. le Maire présente l'exposé suivant :

Le Syndicat intercommunal regroupe 12 communes. Des critères de pondération ont été établis pour la participation de chaque commune. Pour Orgères, la contribution 2025 s'est élevée au total à 75 604.50 € (hors subvention exceptionnelle).
La contribution totale demandée à la commune d'Orgères pour l'exercice 2026 a été reçu récemment. Le montant global s'élève à 88 522.25 €.
Le 1er versement a été effectué en mars pour un montant de 37 802.25 € (correspondant à 50% du montant N-1). Un deuxième versement a été fait quelques semaines après à hauteur de 12 917.50 €.
Il reste donc 37 802.25 € à verser, c'est l'objet de cette présente délibération.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 04/11/2026,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE** le versement du solde à hauteur de 37 802.25 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les opérations inhérentes à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE D'ORGÈRES ★ ILLE-et-VILAINE ★